



Passage en alerte sécheresse de niveau 2 ("alerte renforcée")

Le Préfet du Territoire de Belfort a signé un premier arrêté départemental de restriction des usages de l'eau (niveau « alerte ») le 3 juin 2022, afin de limiter l'impact de la sécheresse dans le département.

Depuis cette date, la situation hydrologique s'est nettement aggravée et les prévisions météorologiques ne prévoient pas de précipitations pour les prochaines semaines.

Dans ce contexte, et sur les recommandations du comité ressource en eau qui s'est réuni le 18 juillet 2022, le Préfet a décidé de prendre un arrêté pour acter le passage au niveau « alerte renforcée », auquel correspondent des restrictions d'usage de l'eau plus sévères.

L'arrosage des jardins et espaces verts est ainsi interdit, à l'exception des jardins potagers et des jeunes arbres et arbustes entre 20h et 8h. De même est désormais interdit le nettoyage des toitures, façades et terrasses, quel que soit le matériel utilisé. Le lavage des véhicules demeure possible dans les seules stations économes.

Au vu de cette situation critique, et afin de veiller au strict respect de ces dispositions, les opérations de contrôle seront renforcées. En cas de non-respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 1500€.

	Arrosages			Nettoyages			Remplissages / Vidanges		
	 Pelouses, massifs, fleurs, plantations en contenant et jardins potagers	 Espaces verts, arbres et arbustes	 Golfs et terrains de sport enherbés	 Toitures, façades, terrasses	 Véhicules	 Voiries	 Piscines privées	 Piscines ouvertes au public	 Plans d'eau
Alerte 1	 Interdit entre 8h et 20h	 Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	 Interdit entre 8h et 20h (tenir un registre consommation pour le golf)	 Interdit sauf avec matériel HP ⁶	 Interdit sauf stations économes ⁵ (HP ⁶ / recyclage)	 Autorisé uniquement avec auto-laveuse ou HP ⁶	 Interdit pour plus de 1m ³ sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débute avant les 1 ^{res} restrictions	 Pas de restrictions particulières	 Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
Alerte renforcée 2	 Interdit sauf arroser potagers entre 20h et 8h	 Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	 Interdit sauf green et départs et stades autorisés entre 20h et 8h (1 fois / semaine pour les stades) (Cf. affichette*)	 Interdit sauf autorisation (Cf. affichette*)	 Interdit sauf stations économes ⁵ (HP ⁶ / recyclage)	 Interdit sauf impératif sanitaire (Cf. affichette*)	 Interdit pour plus de 1m ³ sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débute avant les 1 ^{res} restrictions	 Interdit sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS	 Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
Crise 3	 Interdit sauf potagers entre 20h et 8h avec de l'eau de pluie	 Interdit	 Interdit sauf pour les greens et seulement entre 20h et 8h	 Interdit sauf autorisation (Cf. affichette*)	 Interdit sauf impératif sanitaire	 Interdit sauf impératif sanitaire (Cf. affichette*)	 Interdit	 Interdit sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS	 Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau



Révision du PLU

Par délibération du 21 septembre 2018, la commune a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Le cabinet Ruez et Associés, qui était en charge du dossier, a été contraint d'abandonner sa mission.

Le Conseil Municipal du 28 juin 2022 a chargé l'Agence de l'Urbanisme du Territoire de Belfort pour l'accompagner dans sa démarche de reprise et de finalisation du dossier de PLU.

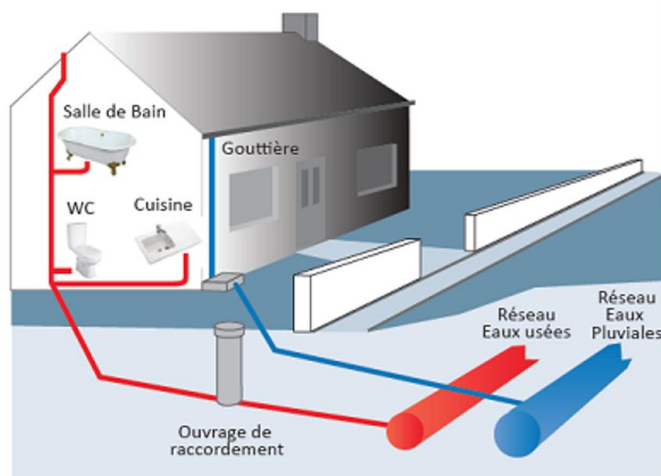
Si vous avez des remarques concernant ce dossier, vous pouvez venir en mairie afin de nous en faire part.



Schéma directeur des réseaux eaux usées et eaux pluviales

L'entreprise Oxya Conseil a été missionnée par le Grand Belfort pour la réalisation du schéma directeur de l'agglomération d'assainissement de Montreux-Château, qui comprend les communes de Cunelières, Fontenelle, Fousse-magne, Montreux-Château, Novillard et Petit-Croix.

Dans le cadre de cette étude de 18 mois sur les réseaux des eaux usées et des eaux pluviales, il est prévu qu'Oxya Conseil fasse un inventaire des données disponibles et une collecte d'éventuelles informations sur le fonctionnement du réseau (points noirs, ...). Il sera susceptible d'intervenir de nuit et proposera des optimisations et des améliorations du réseau.



Directeur de la publication : Arnaud Miotte

Responsable de la rédaction : Joëlle David

Rédaction : Olivier Richard

Crédits images : mairie de Fousse-magne et internet

Conception graphique, mise en page et impression : mairie de Fousse-magne

Anciens numéros : <https://www.fousse-magne.fr/bulletins-municipaux.htm>



Mairie de Fousse-magne - 11 rue d'Alsace - 90150 Fousse-magne - www.fousse-magne.com

Contact : 03 84 23 34 40 ; secretariat@fousse-magne.com ; @fousse-magne ; facebook.com/mairiedefousse-magne

Horaires d'ouverture : lundi et jeudi : 16h-18h ; mercredi et samedi : 10h30-12h ; ou sur rendez-vous

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Offre d'emploi

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Fousse-magne-Reppe recherche un agent de restauration pour le centre périscolaire de Fousse-magne, en CDD pour l'année scolaire 2022-2023.

Horaires de travail : de 11h30 à 13h30 du lundi au vendredi.

Candidature : lettre de motivation et CV à transmettre avant le 15 août, à l'intention de Madame Nadia RENOFFIO, Présidente du RPI - 11 rue d'Alsace - 90150 FOUSSE-MAGNE, par courrier, dépôt en mairie ou mail : secretariat@fousse-magne.com



Concours maisons fleuries

La Municipalité remercie les participants du concours des maisons et commerces fleuris pour l'embellissement apporté à notre village.

Samedi 16 juillet, les membres du jury ont eu le plaisir de remettre aux gagnants un diplôme ainsi qu'un bon valable pour un lot de fleurs cet automne.

- Catégorie maisons avec jardin : Madame Pierrette Jeannin
- Catégorie maisons sans jardin : Monsieur Jean-Claude Ripp
- Catégorie commerces et restaurants : Monsieur Christophe Gincourt

